

Vallet, le 11/06/2019

COURRIER ARRIVÉ LE

SERVICE : Service Développement Economique

13 JUIN 2019

DOSSIER SUIVI PAR : Aurélie DUCERF-NAVARRO et Florent VERITE
84 rue Jean Monnet • 44450 Divatte-sur-Loire
Tél. 02 51 71 68 69 •
a.ducrefnavarro@cc-sevreloire.fr – f.verite@cc-sevreloire.fr

OBJET : Modification SCOT - ZAC DU BROCHET - Vallet

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS
A L'ATTENTION DE MONSIEUR BALAYDIER
Vice-Président SCOT
5 Allée du Chantre
44190 CLISSON**

Monsieur le Vice-Président,

La Communauté de communes Sèvre et Loire est engagée dans le développement de la ZAC du Brochet sur la commune de Vallet. Cette ZAC, à vocation commerciale, doit permettre le déménagement des activités de l'actuelle zone vers celle du Brochet (Hyper U, équipement de la personne, pôle automobile, ...).

Dans ce cadre, il a été constaté une incompatibilité entre les besoins des entreprises et le SCOT. Le DACOM du SCOT prévoit « la réalisation d'un parc commercial à Vallet dont le périmètre est défini, dans l'objectif de constituer le pôle commercial structurant destiné à l'accueil d'équipements commerciaux permettant notamment les achats occasionnels, à l'échelle pays, dans la limite **de 8 000m² de surface plancher** par équipement, compte tenu de la proximité métropolitaine ».

Or, l'appareil commercial actuel de l'Hyper U correspond à une surface plancher d'environ 12 500m² dont 6 000m² de surface de vente. L'Hyper U projette de construire un bâtiment de 17 000m² sur la future ZAC comprenant une surface commerciale de 7 000m² dans l'optique d'optimiser son outil commercial et de ne plus stocker dans des bâtiments extérieurs comme en ce moment sur la zone des Dorices.

Afin de permettre le développement de la ZAC et de répondre à l'évasion commerciale sur notre territoire, il convient de proposer une modification du SCOT permettant de rendre compatible notre outil de planification et d'aménagement avec le projet de ZAC.

C'est pourquoi, nous vous sollicitons, en tant que Vice-Président du Pays du Vignoble Nantais en charge du SCOT, pour proposer aux membres du Comité Syndical, lors de la séance du 1^{er} juillet prochain, une modification simplifiée du SCOT, et donc du DACOM.

Les services de la Communauté de communes Sèvre et Loire sont à votre disposition pour échanger avec vos services.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Pierre-André PERROUIN

Président de la C.C. Sèvre et Loire

